

JUSTICE

LA FIN TROP BRÈVE D'UNE ENQUÊTE TROP LONGUE

Une automobiliste tuée, un témoin « suicidé », un père qui s'acharne à vouloir connaître la vérité... Et la justice classe l'affaire. Comme cela arrive régulièrement à la cour d'appel de Toulouse.

PAR AZIZ ZEMOURI



Cinq ans après la mort de sa fille Alexia, le D^r Pello se heurte encore à la justice.

IL PARAÎT QU'IL EXISTE un « avant » et un « après » Outreau. Depuis Beaumont-de-Lomagne, situé à la frontière du Gers, le D^r Gérard Pello, lui, n'a encore rien vu de la tempête annoncée. Partie civile, un seul but désormais l'anime : connaître la vérité, après le décès de sa fille survenu en mars 2001. Un véritable chemin de croix. Ainsi, lorsque 260 cotes disparaissent du dossier d'instruction, qui en compte 2 000, il n'obtient aucune réponse de la part des magistrats.

Le parquet de Montauban ne répond ni à la partie civile ni aux journalistes. Cependant, pour la cour d'appel de Toulouse, qui vient de signifier dans un arrêt récent la clôture du dossier, tout est clair. Sous-entendu : la douleur d'un père viderait à l'irrationnel. « Nous avons signifié, en mars 2006, au conseil de M. Pello que le dossier d'instruction complet était à sa disposition. Il n'est jamais venu le consulter », explique Patrice Davost, procureur général.

« A la cour d'appel de Toulouse, répond Gérard Pello, j'ai consulté un dossier incom-

plet juste avant l'audience du 23 mars qui s'est conclue par l'arrêt de clôture de la procédure. Après l'audience, alors que les jeux étaient faits, on a indiqué à mon avocat qu'il pouvait consulter le dossier auquel il manquait 260 cotes ! »

Dès lors, la famille Pello s'est pourvue en cassation. Le bon docteur croit donc toujours en la justice de son pays pour éclaircir ce dossier qui s'ouvre lorsque sa fille Alexia, 21 ans, prend la route à Beaumont-de-Lomagne pour Toulouse. C'est une départementale sinueuse bordée de très jolies fermes avec vue sur les collines gersoises et les vallées du Tarn-et-Garonne. Les usagers ne connaissent pas les bouchons quand ils se rendent à Toulouse pour rejoindre leurs bureaux. On y roule à 90 km/h. Mais des fous du volant, on en trouve partout. Une 106 entreprend un dépassement dangereux, « en côte et sans visibilité », selon les termes de l'enquête. Elle fonce droit sur Alexia qui perd alors le contrôle de son véhicule et percute une autre voiture. Alexia mourra de ses blessures ce 30 mars 2001.

DES MOYENS MAIS PAS DE SUSPECT
Pendant l'instruction, grâce à la presse locale, des témoins se font connaître. Ils sont catégoriques : les conducteurs de la 106 ont fait demi-tour après la collision pour voir l'étendue des dégâts. Puis, ils ont pris la fuite sans appeler les secours, ni porter assistance aux blessés. Les gendarmes écumant alors la région Midi-Pyrénées à la recherche de l'automobile. Selon le juge d'instruction, toutes les 106 ont été vérifiées. « Elles ont été répertoriées mais toutes n'ont pas été examinées de visu », s'insurge Gérard Pello. Une voiture, portant un « A » de nouveau conducteur à l'arrière a, semble-t-il, été oubliée. Elle appartient à un jeune couple dont l'homme est retrouvé mort en bas de chez

lui, trois jours après l'accident. La police conclut à un suicide par défenestration. Ses parents et son entourage nient le comportement suicidaire du jeune homme. Mais tous acceptent les conclusions de l'enquête : « Tant qu'il n'existe pas de fait nouveau, on se contente de la version officielle. On vit avec cette immense douleur », explique, émue, Martine A., la mère du jeune homme.

Elle refuse d'établir tout lien entre l'accident de voiture et le « suicide » de son fils. D'autant que « mon enfant, dit-elle, n'a jamais eu le permis de conduire ». Ce que conteste le procureur général de Toulouse qui affirme, lui, qu'il l'a obtenu en 1997. Bien qu'elle considère les deux morts « absolument » sans rapport entre elles, Martine A. se souvient qu'au moment des faits, elle a invité la compagne de son fils à venir retirer des souvenirs à son domicile. Mais l'ex-fiancée a décliné la proposition en invoquant un accident récent qui a rendu son véhicule inutilisable.

Pourtant l'enquête a été bien menée, même si des réserves ont été émises lorsque la gendarmerie de Verdun-sur-Garonne a été dessaisie au profit de la brigade de recherche de Montauban. Gendarmes, avocats et magistrats se félicitent des moyens mis en œuvre par la justice afin d'appréhender des suspects. Mais avec l'application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les dépenses des tribunaux se sont taries. Elle empêche désormais d'engager des frais qu'un procureur de la République jugerait exorbitants. Aussi, lorsque le D^r Pello retrouve la puce du téléphone mobile de sa fille, le magistrat lui oppose une fin de non-recevoir confirmée par la cour d'appel de Toulouse : la justice est convaincue, a priori, que l'examen du microprocesseur du portable ne sert pas à la manifestation de la vérité.

« La dernière fois que j'ai été reçu par un juge, on m'a dit que cette affaire avait déjà coûté beaucoup trop d'argent », se souvient Gérard Pello. Des restrictions budgétaires qui interviennent dans un contexte judiciaire propre au Sud-Ouest. Les usagers de la circonscription judiciaire de Toulouse ne comptent plus les dossiers ouverts, instruits poussivement et rarement conclus par une vérité rigoureusement établie selon les faits. Un syndrome porté à son paroxysme avec l'effroyable affaire Alègre, ses morts ou ses disparitions inexplicables. Un haut magistrat de la Ville rose assure pourtant : « Nous travaillons dans un climat particulier propice aux rumeurs de toutes sortes. Mais à Toulouse, il n'y a pas que des complots. On parvient aussi à résoudre des affaires... » ■